Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230614-2023\_06\_098-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

## Délibération du Conseil municipal n° 2023-06-098 Séance du 14 juin 2023

Objet: installation d'un nouveau Conseiller municipal

Nombres d'élus total : 33			
présents	ayant donné	absents	
	procuration		
27	4	2	

VOTE		
Le conseil	Contre : 0	
municipal prend		
acte	Abstention: 0	

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 06 juin 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime COUSTON procuration à J-Y. CHAPELET, Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à J C. REY, Sandrine ANGLEZAN procuration à L. SALINAS-MARTINEZ, Pascale BORDES procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Fatiha EL KHOTRI

Secrétaire de séance : Nicole SAGE

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230614-2023\_06\_098-DE

## Objet: installation d'un nouveau Conseiller municipal

L'article L.270 du code électoral précise que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

L'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales précise que la démission est définitive dès sa réception par le Maire.

En conséquence, suite au courrier de démission de Madame BLANCHER Audrey du 04 mai 2023, Monsieur JACKEL Jérôme de la liste « Alliance citoyenne » devient conseiller municipal.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 juin 2023. Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

Le **2 0 JUIN 2023** et publié le **2 0** JUIN 2023

Le Maire Jean-Yves CHAPELET